

Recherches sociographiques



André LAURENDEAU, *Journal tenu pendant le Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*

Edouard Cloutier

Volume 32, Number 1, 1991

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/056584ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/056584ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Cloutier, E. (1991). Review of [André LAURENDEAU, *Journal tenu pendant le Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*]. *Recherches sociographiques*, 32(1), 94–97. <https://doi.org/10.7202/056584ar>

québécoise contemporaine doit dorénavant se faire sans eux, alors que tout récemment Fernand Dumont signalait l'urgence d'y revenir dans son introduction à *La société québécoise après 30 ans de changements*? Je serais surpris d'apprendre que c'est là où se situe Piotte présentement. Peut-être son prochain livre nous enseignera-t-il davantage sur ce point.

Claude BARITEAU

*Département d'anthropologie,
Université Laval.*

André LAURENDEAU, *Journal tenu pendant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Outremont et Québec, V.L.B./Septentrion, 1990, 385 p. («Études québécoises».)

Il est très difficile de juger un texte dont la nature et les intentions sont imprécises. Dans le cas présent, Laurendeau écrivait manifestement pour lui-même, pour nommer ses impressions et ses sentiments, pour ordonner ses idées, pour consigner personnes, lieux et dates en sa mémoire. Quand il définit son écriture, l'expression est approximative et changeante : «journal intime» (p. 109), «je perds un peu le sens de ces notes : aide-mémoire, journal personnel ou journal de la Commission? C'est tantôt une chose et tantôt une autre, suivant les circonstances et mes loisirs» (p. 246), «ceci est devenu un journal» (p. 288). Dans la mesure où l'appellation «journal» revient le plus souvent, le titre que les éditeurs ont choisi de donner au livre est adéquat bien qu'il aurait été plus juste de parler de «notes», car le journal, comme exercice littéraire, comporte des règles (délimitation de champs d'intérêts, exposition soignée, enchaînement, etc.) qu'on ne retrouve pas toujours chez Laurendeau. La question se pose donc : quelle est l'utilité de lire ces notes d'un contenu approximatif que s'est écrit lui-même et avec une périodicité irrégulière le coprésident de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme?

D'instinct, on cherchera d'abord le fond de la pensée de l'auteur concernant la crise constitutionnelle canadienne, car c'est le seul endroit où l'on peut espérer y accéder directement. En effet, même si, selon Paul Lacoste, qui fut secrétaire conjoint puis membre de la commission, Laurendeau a joué «personnellement un rôle déterminant» dans la rédaction du rapport préliminaire et a exercé une «très forte influence» sur celle des célèbres pages bleues du premier livre du rapport final (p. 40), il n'en demeure pas moins que ces deux documents ont été le produit collectif de l'organisme, de sorte que la pensée propre de Laurendeau s'y trouve inextricablement enchevêtrée avec celles de plusieurs autres.

Le journal du coprésident révèle cette pensée par bribes, dont les plus substantielles m'ont paru être les suivantes. En début d'enquête, Laurendeau commente sa première tournée des capitales :

[...] les nationalistes d'autrefois, comme Henri Bourassa, ont appelé constamment au sens de la justice; tandis que ceux d'aujourd'hui cherchent à *établir un meilleur équilibre de forces*. L'histoire me paraît établir le bien-fondé de la seconde attitude, à quoi je ne parviens pas toujours spontanément. Car les Anglais ont l'habitude de dominer: je ne l'avais jamais senti à ce point. (P. 67.)

Quelques jours plus tard, il note que le Premier ministre Pearson a reconnu « l'importance particulière [de posséder ses droits propres] pour le Québec, qui est non seulement une province, mais aussi la *patrie de la plupart des Canadiens de langue française*, le gardien de leur langue, de leurs traditions et de leur mode de vie » et il ajoute : « Souligner ceci, et *l'articuler à un système*, constitue la principale tâche de la Commission — et elle est, dans une certaine mesure, en contradiction avec l'intérêt immédiat des diverses minorités françaises. » (P. 77.) Quelques semaines plus tard, il cite une de ses propres lettres :

(Je souligne.) Le biculturalisme comme la plupart de mes contemporains l'entendent, pour le bénir ou pour le honnir, est une vaste blague (réédition moderne de la vieille « bonne entente »). Il faut sans cesse se le répéter pour n'être pas dupe des mots. *Je reste un nationaliste canadien-français qui ne croit pas au séparatisme* et qui se demande comment *deux nations* peuvent vivre *au sein de quelque fédération* — deux nations dont l'une est dominatrice et l'autre dominée, mais ne veut plus l'être. Le biculturalisme, en un sens, parasite donc des nationalismes réalisateurs (René Lévesque) qui entendent modifier l'équilibre des forces. La différence, c'est que ces deux besognes soient menées de front en même temps — modifier l'équilibre des forces et signer un « nouveau pacte » [...] (P. 96.)

On peut donc dire succinctement que Laurendeau voulait mettre fin à la domination que les Canadiens anglais exerçaient sur les Canadiens français en faisant reconnaître des droits propres au Québec dans un nouveau fédéralisme canadien. Ce but, il en était conscient, comportait des contradictions : renforcer le fait français dans la province sans l'affaiblir hors du Québec, amener le dominateur à accepter la fin de sa domination.

En fin d'enquête, alors qu'il avait à plusieurs reprises parcouru le Canada en tout sens, le coprésident précise sa pensée dans un passage qu'il prend soin d'intituler « Confidentiel » :

[...] s'il existe un Canada français, [c'est...] surtout grâce à la présence, dans un même territoire, d'une masse unilingue française [que...] nous avons appelée une « société » [...] Cette conviction me conduira [...] à mettre en relief la nécessité d'un statut très spécial pour le Québec;

J'ai [...] plus conscience qu'au début de l'enquête de faire partie d'une minorité, plus conscience, aussi, des hésitations et des refus de la majorité [...] En tant que Canadien français, je me sens refusé dans neuf provinces sur dix. [...] Il ne s'agit pas là d'une réaction sentimentale, mais d'une évaluation de fait : nous ne pouvons imposer à un groupe majoritaire de Canadiens des attitudes qui lui répugnent. (P. 340-343.)

La tâche immédiate de Laurendeau s'est donc clarifiée : comment faire accepter volontairement le fait français par ceux-là même qui le nient ? comment convaincre une majorité hostile ?

Il s'agit là d'une tâche de propagandiste, de mise en marché comme on dirait aujourd'hui. Bien que l'auteur n'écrive rien d'explicite à ce sujet, la majeure partie de ses notes est en fait consacrée à cet exercice de renversement des convictions du Canada anglais. D'abord, établir ses objectifs, comme en témoignent les passages cités précédemment. Ensuite, prendre la mesure de l'opinion à l'occasion d'innombrables rencontres avec un large éventail de politiques, d'élites économiques, intellectuelles et religieuses, et de simples citoyens. Par exemple, Laurendeau note soigneusement les réactions des dirigeants provinciaux à sa première tournée. (P. 47-66.) À Winnipeg, le problème soulevé par la commission semble « étrange à la plupart des interlocuteurs » ; à Edmonton, « atmosphère vraiment négative » et Manning « aucunement intéressé » ; à Regina, « esprit ouvert » ; à Québec, rencontre « franche, cordiale, amicale » ; dans les Maritimes, « impressions fort négatives », « ignorance », « incuriosité » ; en Ontario, « assez cordial » ; au Nouveau-Brunswick, « sympathie » ; à l'île-du-Prince-Édouard, « rencontre cordiale et inutile » ; en Nouvelle-Écosse, « sympathique ». Il fait continuellement de même lors des assemblées régionales où viennent s'exprimer des publics de toutes sortes.

Fort de ces mesures approximatives de l'opinion des gens, il élabore des messages pour infléchir leur conception des choses. (P. 73s.) Il accorde grand soin à la presse, se prête à toutes les entrevues, vérifie combien fidèlement son message est transmis par les journalistes, et en est presque invariablement mécontent. (P. 72 et 167.)

On peut aussi parcourir le livre pour saisir comment fonctionna la commission, ses procédures, son budget, son mode de direction intellectuelle, sa gestion financière, ses rapports avec les politiciens et fonctionnaires fédéraux, son origine. Pour le moment, les témoignages de Laurendeau sur ces sujets constituent autant de points de repères uniques pour étayer une analyse historique de l'organisme encore à venir. À ce propos, soulignons l'utilité de la préface de Paul-André COMEAU et de l'introduction de Paul LACOSTE qui fournissent au lecteur les principales balises, telles que dates, contexte et mandat de la commission, pour interpréter le document.

L'amateur de petite histoire politique y trouvera également des comptes rendus, variablement détaillés, des nombreux échanges que l'auteur entretenait avec tout un réseau de personnages qui frayaient dans la politique, le journalisme, la recherche sociale et les hautes administrations gouvernementales. D'ailleurs, l'éditeur a eu la très bonne idée de mettre en bas de page de courtes biographies de ces personnes.

Enfin, le chercheur intéressé par ce grand bonhomme que fut Laurendeau dans l'histoire de la littérature, de la politique et du journalisme québécois, trouvera ici, en autoportrait, l'esquisse de son état d'esprit au cours des dernières années de sa vie. Il y avoue fréquemment sa lassitude, ses maux de dos, ses impressions sombres, son pessimisme. « Rarement dans ma vie ai-je eu à entreprendre une tâche aussi difficile », confesse-t-il à propos de la rédaction du rapport préliminaire. (P. 272.) Plus révélatrice encore de son sentiment, cette notation du 28 mars 1964, après une tournée de quelques jours en Ontario : « tout paraît sombre et menaçant [...] même le cas échéant pour nos vies [...] Cette nuit, à cause de la fatigue, cette pensée prend du corps et du relief; elle est une forme de l'angoisse de la mort. » (P. 109.) De toute évidence, son combat contre la domination du Canada français par le Canada anglais aura souvent été pour lui une assez pénible entreprise qui a lourdement, avec une probable fatalité, sapé son énergie vitale.

Voilà, parmi d'autres, autant de choses peu banales qu'un analyste peut tirer du journal de ce militant nationaliste canadien-français. Parce qu'il fut exemplaire, parce qu'il choisissait soigneusement ses mots, le document est incontournable pour quiconque veut comprendre son nationalisme, de même que le nationalisme québécois qui en est historiquement issu.

À preuve, le 7 juillet 1964, il note que Claude Morin, alors cheville ouvrière du comité parlementaire bipartite sur l'avenir constitutionnel du Québec, est passé le voir chez lui. Voici comment il réagit à l'orientation de ce comité :

Je lui dis [...] qu'ils auraient intérêt [à...] laisser les positions se préciser avant d'engager officiellement les deux grands partis du Québec. Car voilà la question : un comité parlementaire incluant quatre ministres du gouvernement, ainsi que le chef de l'Union nationale, son principal lieutenant, et quelques anciens ministres, pèsera lourd sur l'avenir politique immédiat. Les deux partis se trouveront même dans une situation sans précédent, si le rapport est unanime : car alors ils se trouveront engagés sur une même option, que le gouvernement sera chargé de réaliser à sa manière. Quel marécage ! (P. 260.)

Que dirait Laurendeau de la commission québécoise de 1990 sur le même sujet, laquelle comporta des représentants d'à peu près tous les partis provinciaux et fédéraux ainsi que des élites patronales et syndicales ? Ont-ils tous eu une vision commune ? Le gouvernement pourra-

t-il réaliser les options retenues? De quelle manière? Sera-ce un marécage? L'analyse de Laurendeau est, on le voit, marquée au coin d'une pertinence durable.

Comptons-nous choyés que la succession André-Laurendeau, par l'entremise de l'éditeur, nous ait donné accès à ses pensées les plus intimement vraies parce qu'écrites pour lui seul et non pour convaincre autrui. Cela vaut cent fois mieux que tous ces mémoires rédigés après coup sous l'emprise de la reconstruction justificatrice.

Édouard CLOUTIER

*Département de science politique
Université de Montréal.*

Gérard BOISMENU et Daniel DRACHE (dirs), *Politique et régulation : modèle de développement et trajectoire canadienne*, Montréal, Méridien, 1990, 360 p.

La qualité évidente du recueil préparé par Boismenu et Drache me permettra de commencer en insistant *a contrario* sur les abus auxquels donne lieu ces dernières années ce type de publications dites collectives. Entre l'article de revue et le livre foisonne maintenant le recueil, genre informe, du moins dans l'utilisation qu'on en fait, et qui rassemble très souvent, dans le désordre et dans l'incohérence, une série de textes dont l'intérêt se limite à l'engraissement d'un *curriculum* dont la communauté des pairs vérifiera périodiquement l'épaisseur. Bien sûr, le problème est complexe et le débat renvoie à l'élaboration d'une véritable politique de l'écriture dont la vertu première serait de rompre avec le « quantitavisme ». Il faudra bientôt s'y attaquer globalement, car les nouvelles pratiques des organismes subventionnaires, loin de la ralentir, tendent à accélérer la course au gonflement du dossier de carrière.

Le recueil de Gérard Boismenu et de Daniel Drache est heureusement d'une tout autre facture. La théorie de la régulation constitue la trame de l'ouvrage et lui confère son unité. Dans une première partie, Gilles BRETON, Carol LEVASSEUR, Alain NOËL et Shirley-Anne SCHARF se livrent à une analyse critique fouillée et s'interrogent sur la dimension du politique dans les thèses régulationnistes. BOISMENU, DRACHE, François HOULE et Harry-J. GLASBEEK se penchent par la suite sur les particularités du rapport salarial au Canada, alors que Jocelyn LÉTOURNEAU et William-K. CARROLL terminent l'ouvrage par l'étude du mode actuel d'industrialisation et de la « continentalisation » au Canada.

Signalons d'abord que *Politique et régulation* ne se donne pas comme un ouvrage d'école. Il ne s'agit nullement de proposer une nouvelle dogmatique, ni de tenter de s'y inscrire. Les directeurs le soulignent dès le départ :

La problématique de la régulation n'offre pas une réponse à l'ensemble de ces grands thèmes ; elle fournit cependant un mode de mise en question, une façon de poser des problèmes et une prise en considération historique qui semblent prometteurs et stimulants pour les chercheurs. C'est un dialogue critique que les auteurs de ce livre ont entrepris avec la problématique. (P. 28.)

Ainsi s'inspireront-ils de la théorie pour faire ressortir l'originalité du régime d'accumulation canadien, notée d'ailleurs dans la préface par Robert BOYER. Boismenu et Drache insistent sur